



Publiez Ce  Que Vous Payez **Niger**
TRANSPARENCE

BULLETIN D'INFORMATION DU RESEAU DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE POUR LA TRANSPARENCE
DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES ET L'ANALYSE BUDGETAIRE - N° 15 - SEPTEMBRE 2009

EXPLOITATION DE L'OR DE SAMIRA

A qui profite la rente ?

CAMPAGNE SUR
LES INDUSTRIES
EXTRACTIVES

Une mission
du ROTAB
en Europe



FRANÇAFRIQUE

L'industrie nucléaire française procède à un véritable pillage au Niger



DÉSERTIFICATION ET ABSENCE DE PARTAGE DES RICHESSES AU NIGER

Depuis 40 ans, la multinationale Areva puise abondamment dans les ressources d'un des pays les plus pauvres de la planète. Le Niger pourrait demain devenir le deuxième producteur mondial d'uranium. Pourtant, le pays figure à la dernière place de l'indicateur de développement humain.

C'est dans cette absence de partage des richesses et sur fond de crise institutionnelle, que se profile une catastrophe sociale, environnementale et économique. Produire ici de l'électricité d'origine nucléaire a pour corollaire, là-bas, contaminations radioactives et désertification. (Lire pages 4&5)

COMITÉ NATIONAL ITIE

La société civile reprend sa place

La scène de ménage a été de courte durée. Les représentants des organisations de la société civile siégeant au sein du Comité de concertation ITIE-Niger ont décidé de revenir autour de la table pour que les travaux puissent reprendre normalement. Cette décision, qui a été prise le 28 septembre dernier à travers une déclaration, fait suite à la libération de Maman Wada et Marou Amadou, tous deux membres du Rotab PCQVP et grands activistes pour la promotion de la transparence et la bonne gouvernance démocratique au Niger. Ils ont été inquiétés par le pouvoir dans le cadre du combat qu'ils mènent aux côtés d'autres forces pour la restauration de l'ordre constitutionnel du 9 août 1999 balayé par le président Tandja pour s'incruster au pouvoir.

Déclaration des Représentants de la société civile au sein du Comité National ITIE Niger

- Prenant acte de la décision de mise en liberté provisoire de Monsieur Marou Amadou, Président du FUSAD et secrétaire à la communication du ROTAB Publiez Ce Que Vous Payez Niger, par la Cour d'Appel de Niamey le 15 septembre 2009,

- Prenant acte de la libération provisoire de M. Wada Maman, Membre du Comité

de concertation ITIE et Secrétaire Général de l'ANLC

- Saluant les efforts menés par la communauté internationale, les partenaires au développement, la société civile nationale, africaine et internationale pour la libération de tous les citoyens nigériens détenus pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression et d'association,

- Affirmant notre disponibilité pour la reprise du dialogue avec les autorités nigériennes afin de garantir

aux acteurs de la société civile nigérienne œuvrant pour la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption et les droits humains, le plein pouvoir de mener leurs activités en toute sécurité et en toute liberté, Nous, représentants de la société civile au sein du Comité National de Concertation de l'Initiative sur la Transparence des Industries Extractives (ITIE Niger) :

1) Décidons conséquemment de reprendre notre participation au sein du processus ITIE au Niger et affirmons notre participation aux travaux du Comité National de Concertation ITIE - Niger.

2) Demandons aux autorités nigériennes le plein respect des principes démocratiques auxquels le Niger a souscrits en garantissant le droit à l'activité légale des associations indépendantes de la société civile.

Ont signé:

Khalid Ikhiri Président de l'Association Nigérienne de Défense des Droits de l'Homme (ANDDH) ;

Oubandoma Salissou Coordonnateur National du Groupe de Réflexion sur les Industries Extractives (GREN) ;

Madame Bagna Aissata Fall Présidente de l'Association Nigérienne de lutte contre la Corruption section Transparency International Niger (ANLC TI) ;

Bozari BOUBACAR, représentant Coalition Equité Qualité Contre la Vie Chère ;

Maman WADA, secrétaire Général de l'ANLC TI ,

Ali IDRISSE Coordonnateur National du Réseau des Organisations pour la Transparence et l'Analyse Budgétaire (ROTAB Publiez Ce Que Vous Payez Niger)

Niamey, le 28 septembre 09

VIABILITÉ DE L'OBSERVATOIRE DE SANTÉ D'AREVA

La société civile d'Arlit pose des préalables

Les observatoires de santé qu'envisage d'installer le groupe français AREVA sur ses sites d'exploitation d'uranium dont ceux du Niger n'ont pas fini d'alimenter la polémique. Au Niger, la coordination de la société civile d'Arlit qui porte la contestation. Non point qu'elle n'est pas d'accord avec l'initiative qui a fait l'objet d'un accord tripartite, mais elle la trouve insuffisantes dans certaines de ses composantes. L'accord de mise en place de l'observatoire de santé d'Arlit a été signé le 19 juin 2009 entre Areva, Sherpa et Médecins du monde après deux ans de négociations entre les trois structures, rappelle-t-on.

Dans le processus de négociations qui a abouti à la signature de l'accord, les associations nigériennes qui luttent pour la protection de l'environnement dans le cadre des industries extractives n'ont pas été associées. Cette exclusion, selon la société civile d'Arlit, est due à une réticence d'Areva, qui a prétexté que la participation d'une ONG nigérienne

au processus allait cristalliser le débat. Cette situation n'est pas du tout du goût de la société civile d'Arlit. Raison pour laquelle elle a adressé une correspondance à Areva, sherpa et Médecins du monde, les trois signataires de l'accord, pour exprimer ses inquiétudes. Surtout que la mise en place de l'observatoire et l'installation des comités sont aujourd'hui en cours. C'est d'ailleurs dans cette optique qu'une mission de Sherpa organisée par Areva s'est rendue du 15 au 18 septembre 2009 à Arlit où elle a rencontré la société civile d'Arlit pour expliquer les tenants et les aboutissants de l'observatoire de santé.

Suite à cette rencontre, la société civile d'Arlit a estimé qu'il y a un certain nombre de préalables à satisfaire d'abord pour rendre viable l'observatoire de santé. Le premier préalable, c'est la prise en compte des familles des personnes décédées pour cause de maladies liées à leur emploi dans les filiales d'Areva

(Somair et Cominak) depuis leur création. Le règlement de ce préalable reviendrait donc à abroger l'article 3 de l'accord entre Areva et Sherpa qui stipule : «Le présent accord est applicable aux maladies qui se seraient manifestées depuis le 1^{er} janvier 2008 ou bien encore auraient fait l'objet antérieurement d'une demande de prise en charge formulée auprès de la caisse compétente de sécurité sociale du pays concerné». Pour la société civile d'Arlit, cet article est discriminatoire et injuste, par conséquent il ne saurait figurer dans l'accord. L'association dit ne pas comprendre et accepter que les familles des nigériens décédés soient exclues de la prise en charge alors qu'en France et au Gabon ce n'est pas le cas. Le deuxième préalable, c'est la dimension environnementale et le cas des populations d'Arlit qui ont subi les conséquences néfastes liées à l'exploitation de l'uranium par Areva. Plus précisément, il s'agit de la prise en compte de la santé des populations riveraines

des sites et la destruction de l'environnement. Par rapport à ce point, la société civile d'Arlit a cru devoir rappeler à Areva que «c'est parce qu'elle sait comment les malades nigériens ont été traités et la quasi inexistence préméditée des dossiers médicaux dans ses hôpitaux d'Arlit qu'elle tente de solder définitivement le cas des Nigériens».

Pour la société civile d'Arlit, un observatoire de santé conforme à l'accord tripartite signé signifie tout simplement que les Nigériens doivent de gré ou de force sacrifier leurs frères et leur ayants droits en guise de pardon à Areva. En tout état de cause, la coordination de la société civile d'Arlit dit encore croire toujours au vertus du bon sens des signataires de l'accord pour qu'ils l'examinent en deuxième lecture, faute de quoi son application au Niger et à Arlit se heurtera sans aucun doute à la résistance de la population qui n'acceptera par d'être le dinde de la farce.

Seyni Issa

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION SUR LES INDUSTRIES EXTRACTIVES

Une mission du ROTAB en Europe

En octobre dernier, Ali Idrissa et Marou Amadou, respectivement coordonnateur et secrétaire à l'information du Réseau des organisations pour la transparence et l'analyse budgétaire (ROTAB - Publiez ce que vous payez-Niger) ont séjourné en Europe dans le cadre d'une mission de sensibilisation et de plaidoyer sur l'exploitation de nos ressources naturelles, sur invitation de l'ONG « Secours catholique français ».

La France a constitué la première étape de la mission. Dans ce pays, les deux missionnaires ont rencontré des fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères et de l'Elysée, des organisations de la société civile et des médias pour échanger sur la problématique des ressources naturelles au Niger.

Le périple les a ensuite conduits à Bruxelles (Belgique) où ils ont rencontré des responsables de la Commission de l'Union européenne et des parlementaires européens. Sur place, ils ont animé une conférence débat sur les contours de l'exploitation des richesses de notre sous sol. Cette activité, qui a eu un franc succès, a mobilisé la communauté des Nigériens vivant en Europe ainsi que de nombreuses autres nationalités.

Selon Ali Idrissa faisant le bilan de la tournée, les différents groupes rencontrés ont bien perçu le message et ont saisi l'urgence qu'il y a des créer les conditions pour que les ressources naturelles profitent aux populations nigériennes. Nous publions ci-dessous quelques images de la tournée.



FRANÇAFRIQUE

L'industrie nucléaire française procède à un véritable pillage au Niger

Depuis 40 ans, la multinationale Areva puise abondamment dans les ressources d'un des pays les plus pauvres de la planète. Le Niger pourrait demain devenir le deuxième producteur mondial d'uranium. Pourtant, le pays figure à la dernière place de l'indicateur de développement humain. C'est dans cette absence de partage des richesses et sur fond de crise institutionnelle, que se profile une catastrophe sociale, environnementale et économique. Produire ici de l'électricité d'origine nucléaire a pour corollaire, là-bas, contaminations radioactives et désertification.

Areva, champion français de l'industrie nucléaire, le clame fièrement : sa nouvelle mine d'uranium d'Imouraren, au Niger, sera la plus importante d'Afrique et la deuxième au monde. Areva répète avoir « fait du développement durable la clé de voûte de sa stratégie industrielle avec la triple ambition d'une croissance rentable, socialement res-

ponsable et respectueuse de l'environnement ». Dans le cadre de cette stratégie, Areva a organisé le 16 mai dernier à Agadez, dans le nord du Niger, « une audience publique et un atelier de validation de l'étude d'impact environnemental d'Imouraren ». La multinationale de l'atome se serait-elle reconvertie à un soudain souci de transparence ?



L'URANIUM NIGÉRIEN SERT À ALIMENTER LES CENTRALES NUCLÉAIRES FRANÇAISES

« Un écran de fumée », selon le collectif Areva ne fera pas la loi au Niger, au moment où - coïncidence ? - l'état d'exception est dé-

créé sur la région d'Agadez. Dénonçant l'impossibilité de consulter le rapport provisoire, la mise à l'écart du comité Ad-hoc, la réduction du temps imparti à la consultation, le collectif associatif demande de disposer de cette étude d'impact et d'une contre-expertise scientifique indépendante. Il attend toujours. Areva, éco-responsable ? Derrière les grands discours socialement responsables et respectueux de l'environnement se cache une toute autre réalité. Des études indépendantes ont déjà été menées. La Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité (CRIIRAD) révèle que les eaux distribuées dans la ville minière d'Arli, où opère Areva, ne sont pas aux normes de potabilité : d'après les prélèvements de 2004 et 2005, le taux de contamination de ces eaux dépasse de 7 à 110 fois les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé ! Toujours selon la Criirad, des boues radioactives et d'énormes masses de déchets radioactifs, les « stériles », sont stockées à l'air libre. La société civile nigérienne, via l'association Aghir In Man ou le réseau Rotab, ont tenté d'alermer Areva et les responsables politiques nigériens sur la question. En vain. A ce jour, rien n'a été fait pour revoir la gestion de ces sites uranifères, selon le collectif Areva ne fera pas la loi au Niger.

PROCÈS

Areva au Niger : les associations déboutées

Le tribunal correctionnel de Paris a jugé le mardi 15 septembre 2009 irrecevable l'action engagée par les Touaregs du Niger contre le leader mondial de l'industrie nucléaire civile Areva. Le directeur de la protection du patrimoine et des personnes, l'ancien amiral Thierry d'Arbonneau, ainsi qu'Areva en tant que personne morale avaient été assignés par l'association Alhak-en-Akal, défendant la société civile touareg du Niger, ainsi que par l'ONG a l l e m a n d e Menschenrechte 3.000. M. d'Arbonneau était accusé de « provocation à la discrimination, à la haine et à la violence raciale » pour avoir appelé le gouvernement français à aider le Niger à « mater » la rébellion touareg, lors d'un colloque sur la « sécurité économique » organisé par le Medef à Paris, le 21 octobre 2008. Ses propos avaient été rapportés par Le Canard enchaîné du 5 novembre 2008.

Les plaignants satisfaits

Mais dans un juge-

ment rendu mardi, la 17e chambre a considéré que les associations, enregistrées pour l'une au Niger et pour l'autre en Allemagne, n'avaient pas la légitimité nécessaire pour pouvoir prétendre à une telle poursuite. Joint par Libération.fr à son retour d'audience, l'avocat des plaignants, Me Jérôme Bouquet-Elkaïm, ne compte pourtant pas faire appel car il juge la décision positive : « l'irrecevabilité n'est pas une surprise, elle correspond à la jurisprudence. En revanche, Areva n'a pas obtenu les indemnités qu'elle réclamait pour procédure abusive, ce qui peut être interprété comme une reconnaissance des faits. »

D'autres actions à venir

Il précise en outre qu'une action de plus grande ampleur est en cours contre l'Etat Français, actionnaire majoritaire d'Areva, auprès du Comité pour l'élimination des discriminations raciales, qui dépend des Nations Unies. Y sont notamment évoqués « la méconnaissance du consentement préalable des populations, ainsi que les dé-

placements forcés et la contamination radioactive du sous-sol. »

Me Bouquet-Elkaïm s'insurge d'autre part du procès en diffamation intenté contre lui par l'entreprise suite à l'article « Le lobbying d'Areva pour l'uranium du Niger » publié par l'hebdomadaire Charlie Hebdo le 29 avril 2009. Dans une motion de soutien, le barreau de Rennes, dont il est membre, a dénoncé « une mesure de représailles et de déstabilisation dépourvue de substances ». Contactés par Libération.fr, les représentants d'Areva n'ont pas souhaité s'exprimer.

Premier employeur privé du Niger, l'industriel français exploite dans ce pays plusieurs gisements d'uranium. Depuis début 2007, les autorités du troisième producteur mondial d'uranium sont confrontées aux actions de la rébellion touareg qui réclame une meilleure redistribution pour les populations locales des bénéfices tirés de cette exploitation.

Source : <http://www.liberation.fr/>



Il n'y a pas que la contamination radioactive qui pose problème. Areva, et d'autres industries minières, contribuent à la désertification du pays. « L'économie pastorale est en train de disparaître dans le Nord du Niger, région où s'installent les miniers du monde entier. On va vers une catastrophe environnementale et économique », prévient l'hydro-géologue Alain Joseph.

L'élevage extensif - principale source de revenus d'un des Etats les plus pauvres de la planète - mené par les Touaregs, les Peulhs et les tribus arabes Kounta dans l'immense plaine de l'Irhazer est fortement remis en cause par l'assèchement des nappes phréatiques d'Agadez (nord du Niger), seule ressource en eau de la région. La cause de leur épuisement ? L'octroi de concessions minières : 139 permis de recherche et d'exploitation ont été vendus en moins d'un an. L'eau des nappes est acheminée vers des mines de charbon qui alimente en électricité les installations d'Areva à Arlit.

Un comportement prédateur

A Akokan et Arlit, les sociétés Cominak et Somair, dont Areva est l'opérateur, ont déjà épuisé à 70% l'aquifère carbonifère au nord du Tarat, à raison de 22 000 m³/j depuis 38 ans. Ces deux sociétés envisagent d'utiliser un pipeline de 30 km et de déplacer leurs pompes vers l'ouest, dans la nappe des grès d'Agadez. « C'est significatif du comportement prédateur minier : on s'installe, on prend le maximum et après moi, le désert, s'insurge Alain Joseph. Non content d'avoir vidé l'aquifère du Tarat, Areva s'installe maintenant à Imouraren. Bien d'autres pays, la Chine, le Canada, l'Inde, l'Australie, se ruent sur les ressources du sous-sol nigé-

rien. Nous allons assister à un assèchement rapide de cette nappe. Comment vont vivre les pasteurs si les sources sont épuisées ? Comment vont-ils se déplacer dans un univers qui va être maintenant essentiellement minier ? »

« Ce que nous voulons c'est l'arrêt de l'exploitation des mines d'uranium. Seul le régime en profite, le peuple nigérien lui ne profite que de la misère et des radiations ». Pour Aghali Mahiya, Touareg du Niger et ancien salarié de la Somair, filiale nigérienne d'Areva, la population ne bénéficie d'aucune retombée économique. Bien que l'exploitation d'Imouraren fasse du Niger le deuxième producteur mondial d'uranium, le pays est encore classé parmi les trois plus pauvres de la planète et figure à la dernière place de l'Indicateur de développement humain. De son côté, Areva a tiré du Niger près de 40 % de sa production d'uranium depuis 40 ans. Sans ce précieux combustible, jamais la multinationale n'aurait pu se développer ni le nucléaire français fonctionner. Pas question, pour autant, de favoriser le développement du pays. « Le peuple nigérien ne profite que de la misère et des radiations » Pour Myrtho, président d'une association au Nord-Niger, le partage des richesses n'existe pas. « J'ai rencontré Issouf ag Maha, le maire de Tchirozerine au Niger. Areva lui a demandé une liste de gens intéressés pour travailler pour Areva. M. le Maire a fait une liste de 800 personnes avec leur nom, leur adresse... mais à ce jour aucune de ces personnes n'a été embauchée par Areva. » La multinationale pèse plus de 13 milliards d'euros de chiffre d'affaire en 2008. L'Etat nigérien, lui, voit son produit intérieur brut plafonner à 2,7 milliards d'euros en 2007. Soit cinq fois moins que le groupe dirigé par Anne Lauvergeon (en



photo). Comment rivaliser ? Surtout quand, derrière Areva, on trouve l'Etat français.

La poursuite de l'exploitation d'uranium au Niger s'établit sur le fond d' « une très grave crise institutionnelle », rappelle Olivier Thimonnier de l'association Survie. En mai dernier, le président Tandja annonce l'organisation d'un référendum en vue d'un changement constitutionnel afin de prolonger son mandat. S'ensuit la dissolution de la cour constitutionnelle et de l'Assemblée nationale qui jugent le projet de référendum inconstitutionnel. En juin, alors que Tandja s'arroge les pleins pouvoirs, le Quai d'Orsay se contente de rappeler « [l'importance que la France attache au cadre constitutionnel du Niger, à la préservation de l'acquis démocratique de ce pays et à sa stabilité. » Le référendum est organisé le 4 août, et malgré la forte opposition des syndicats, des partis et d'une partie de la société civile, le Niger finit par adopter une 6e Constitution. Dans l'indifférence presque totale des médias français [1].

Areva, outil de la Françafrique ? Le 20 octobre, Tandja organise des élections législatives. Il est isolé sur la scène politique intérieure : l'ensemble de la société civile, des centrales syndicales et son propre parti, divisé, s'y sont opposés. Il est la cible de critiques internationales : gel partiel de la coopération de l'UE avec le Niger, suspension du Niger par la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest, mesures à venir de l'Union africaine. Seule la France reste silencieuse. « Le 10 août, le ministère des affai-

res étrangères déclare que la France est attentive à l'élection, qu'elle doit être transparente et démocratique. Ceci valide la réforme de la Constitution par le président Tandja, analyse Olivier Thimonnier. Cette position française est le résultat de la défense d'intérêts économiques clairement liés aux intérêts d'Areva au Niger. Elle s'inscrit dans le prolongement de la politique d'indépendance énergétique de la France lancée par le Général de Gaulle dans les années 60.»

Une indépendance énergétique qualifiée de « parfaitement virtuelle » par Johnny Da Silva du Réseau Sortir du Nucléaire. « La France importe 100 % de son uranium pour 80 % de son électricité. C'est sans compter les transports de matières radioactives sur des milliers de kilomètres. » « Quand on nous explique que le nucléaire est une énergie propre, c'est un mensonge à plusieurs niveaux, poursuit le Député Vert Noël Mamère. Ce n'est ni une énergie renouvelable, ni une énergie propre mais bien une énergie sale dans sa contribution à soutenir les réseaux de la Françafrique et les régimes dictatoriaux. » Le Collectif Areva ne fera pas la loi au Niger demande à toutes les parties impliquées un moratoire sur l'extraction minière. En attendant l'hypothétique appui de ce moratoire par le gouvernement français, les choix énergétiques de ce dernier continuent d'avoir de désastreuses conséquences... loin de nos vertes campagnes.

Sophie Chapelle

Notes [1] Ce qui n'est pas le cas quand ce genre de référendum se passe en Amérique latine, en Bolivie ou au Venezuela par exemple. On peut s'interroger sur ce deux poids, deux mesures...



EXPLOITATION DE L'OR DE SAMIRA

A qui profite la rente ?

L'or de Samira est exploité industriellement depuis 2004 par la société des mines du Liptako (SML) détenue à 80% par Semafo, une société de droit canadien. L'opacité qui entourait l'exploitation du gisement et les mauvaises conditions de traitement des ouvriers, entre autres, avaient conduit l'Assemblée nationale dissoute par le président Tandja pour réussir son passage en force à mettre sur pied, en fin 2007, une Commission de contrôle parlementaire dont la mission est de s'imprégner des activités de la SML et leurs implications sur l'économie nationale, l'environnement, le personnel travaillant ainsi que les populations de la zone d'exploitation et de faire des recommandations pour une amélioration significative de la situation. La commission a investigué trois mois durant et a déposé son rapport qui a été examiné par la plénière de l'Assemblée en janvier 2008. Beaucoup de manquements ont été retenus contre la société et des recommandations

pertinentes visant à restaurer l'Etat nigérien et les populations locales dans leurs droits ont été formulées par l'Assemblée nationale. Malheureusement, jusqu'à la date d'aujourd'hui, ces recommandations n'ont pas connu un début d'application. Le seul mérite du travail de l'Assemblée nationale, c'est d'avoir permis aux Nigériens de découvrir et de comprendre les contours de l'arnaque et de la spoliation dont ils sont victimes à travers l'exploitation du gisement aurifère en question.

Cette situation perdure aujourd'hui encore dans l'indifférence quasi complice des pouvoirs publics. Au point d'amener un membre de la commission parlementaire qui a mené les investigations à se demander si certains pontes du régime ne tirent pas leurs comptes de cette situation incongrue. Nous vous livrons ici les conclusions et recommandations formulées par la Commission de contrôle parlementaire.

LE RÉSUMÉ DU RAPPORT DE CONTRÔLE PARLEMENTAIRE

La Commission de contrôle parlementaire sur la Société des Mines du Liptako (SML) a été créée par la résolution n° 0005/AN en date du 18 octobre 2007.

Son objectif est de s'imprégner des activités de la SML et de leurs implications sur l'économie nationale, l'environnement, le personnel travaillant ainsi que les populations de la zone d'exploitation et de faire des recommandations pour une amélioration significative de la situation.

Après trois mois d'activités au cours desquels elle a consulté plusieurs documents, auditionné plusieurs personnes et institutions, visité le site de Samira et s'être entretenue avec les populations locales, la Commission a élaboré un rapport qu'elle a adopté

le 17 janvier 2008 puis déposé sur le Bureau de l'Assemblée Nationale le 18 janvier 2008.

Ce rapport est articulé autour de quatre (4) axes relatifs aux aspects juridiques et institutionnels ; aspects sociaux ; retombées économiques et aspects miniers et environnementaux.

Au niveau de ces différents axes, la Commission a fait des constats suivis de recommandations.

Au terme de ses investigations, la Commission estime que les retombées de l'exploitation de l'or ne sont pas à la hauteur des espoirs suscités par la production industrielle de l'or de Samira. En effet, il n'y a pas de corrélation entre la quantité d'or produite, le prix de l'or sur le mar-

ché SPOT et les retombées pour le Niger. Les recettes directes et indirectes générées par les activités s'élèvent à 4.907.410.748 FCFA de 2004 à 2007 pour une production de l'or de 8.306,29 Kg estimée à 67.228.817.740 F CFA.

Par ailleurs le choix stratégique fait par la SML en matière de financement de l'entreprise à travers la vente à terme de 300.000 onces d'or jusqu'en 2009 n'a pas permis à la Société de tirer profit de la hausse considérable du prix de l'or sur le marché mondial.

À l'évidence, l'État du Niger actionnaire à 20 % n'a bénéficié d'aucun dividende.

Or, la SML a bénéficié d'exonérations fiscales de l'ordre de 9,7 milliards de francs CFA jusqu'à

cette date pour des investissements au profit des communautés locales qui tournent autour d'un montant dérisoire de 50.000.000 F CFA. Par ailleurs, l'exploitation de l'or a eu des impacts négatifs sur l'environnement.

Les raisons principales de cette situation sont entre autres :

- les facilités accordées à la SML à travers la Convention minière de 1995 et ses Avenants ;

- l'inefficience du système de la gouvernance de la Société caractérisé notamment par l'absence d'un Conseil d'Administration ;

- le climat social conflictuel permanent qui prévaut au sein de l'entreprise ;

- le refus de la Société

de respecter ses engagements contractuels en matière de nigérisation des cadres et de leur respon-sabilisation ;

- le mépris de la Direction Générale de la Société à l'endroit du personnel nigérien ainsi que du Ministère chargé des Mines qui en assure formellement la tutelle ;

- le statut ambigu du Directeur Délégué représentant à la fois l'État du Niger à la SML et SEMAFO au Niger.

Pour remédier à cette situation, la Commission a fait des propositions dont la finalité est, d'une part de ramener la quiétude au niveau de la SML et d'autre part d'éviter à d'autres investisseurs du domaine minier les errements que celle-ci a connus.

En effet, au regard du potentiel minier du Niger, il est indispensable de promouvoir le caractère attractif de notre législation minière, tout en ayant à l'esprit que les ressources minières de notre pays ne doivent en aucun cas être bradées.

Le Niger étant partie prenante dans l'initiative pour la transparence dans les industries extractives, la Commission a l'intime conviction qu'il se doit de se donner les moyens de suivre et de contrôler, dans le respect de sa législation en vigueur, l'exploitation de ses ressources.

La mise en œuvre effective des recommandations et observations contenues dans le présent rapport contribuera sans nul doute à atteindre cet objectif.

C'est le lieu de souligner ici que les travaux de la Commission, notamment ses conclusions et recommandations adressées en particulier au Gouvernement et à la Société des Mines du Liptako, concernent principalement les dispositions à prendre pour améliorer les retombées de l'exploitation de l'or de la SML sur le budget national et sur le développement local, pour atténuer les effets négatifs de ladite exploitation sur l'environnement et pour enfin ramener et instaurer un climat serein au sein de la SML par un respect effectif des intérêts des travailleurs nigériens.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La Commission de contrôle parlementaire sur la société des mines du Liptako (SML), mise en place par l'Assemblée nationale, suite aux événements survenus en décembre 2006 à Samira et ayant abouti au licenciement d'une centaine de travailleurs, a identifié, au cours de ses investigations, plusieurs défaillances dans la vie de la société.

La Commission note que si la présence de la mine a créé un pôle d'attraction commerciale pour les populations environnantes (pistes de desserte), il est unanimement reconnu que les retombées de l'exploitation de l'or ne sont pas à la hauteur des espoirs suscités par la production industrielle de ce minerai.

En plus du climat social conflictuel permanent qui prévaut au sein de l'entreprise, l'exploitation de l'or de Samira a eu des impacts négatifs sur l'environnement, transformant le paysage de Tiawa et Libiri en « cratères » et « montagnes » de roches stériles.

Au terme de ses travaux, la Commission note que l'exploitation de l'or de Samira est entachée de nombreux manquements, marqués notamment par des pratiques de complaisance de la part de l'Etat qui méritent d'être corrigés, si l'on veut que la Société participe véritablement au développement socio-économique du pays. Les différents problèmes identifiés sont liés au cadre juridique et institutionnel, aux aspects sociaux, miniers et environnementaux et surtout aux retombées économiques légitimement attendues par tous.

L'absence de l'Etat à plusieurs niveaux de l'exploitation de la mine de Samira a sans doute favorisé cet état de fait.

À l'issue de ses différentes investigations, la Commission de Contrôle Parlementaire est parvenue aux recommandations suivantes :

- * Sur le plan juridique et institutionnel :

- La modification du statut de la SML, en vue de son passage d'une société à Administrateur Général à une société à Conseil d'Administration ;

- La nomination d'un directeur délégué à même de représenter valablement l'Etat du Niger, en attendant le changement de statut de la société.

- * Sur le plan social :

- Le respect du Code du travail et

de tous les droits des travailleurs nigériens ;

- Le respect strict de la convention, en particulier ses dispositions relatives à la nigérisation des cadres, le remplacement progressif du personnel expatrié par les nationaux ayant acquis la qualification requise, la nomination des nigériens à des postes de responsabilité, la mise à la disposition des travailleurs de logements décentes ;

- L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation digne de ce nom au profit des travailleurs nigériens ;

- Le respect des normes en vue de la prévention des maladies professionnelles ;

- Le recrutement en priorité des ouvriers licenciés suite aux événements de décembre 2006 et le démarrage des négociations sur la plate-forme revendicative des travailleurs ;

- Le recrutement des travailleurs à partir des villages les plus proches du site et qui payent le tribut environnemental le plus lourd.

- * Sur le plan minier :

- La séparation des activités de la SML de celles de l'AGMDC, en particulier les travaux de recherche ;

- La réalisation d'un audit des dépenses relatives à la recherche sur le permis de Saoura ;

- La mise en place par l'Etat d'un système performant de suivi et de contrôle de la production ;

- La mise à la disposition des services techniques, par l'Etat, de moyens conséquents en vue de leur permettre de s'acquitter efficacement et de leurs missions de suivi et de contrôle.

- * Sur le plan environnemental

- L'élaboration par la société d'une véritable politique environnementale, en définissant des objectifs et les indicateurs de mesure appropriés ;

- La mise en place d'un système de suivi environnemental par la société et d'un analyseur de métaux lourds portable (type Wag WT 1000) permettant des analyses sur le terrain et au laboratoire. Cet équipement permet la mesure non seulement de l'eau mais également du sol et de l'air ;

(Suite en page 8)

(Suite de la page 7)

- La mise en œuvre progressive du plan de réhabilitation et de fermeture de la mine qui prévoit la remise à l'état des carrières et la régénération de la biodiversité de la zone d'exploitation ;

- L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de formation, d'information et de sensibilisation des travailleurs et des populations sur la santé, la sécurité, la défense et la restauration des sols ; Ce programme doit être périodiquement évalué et recentré sur les besoins des populations et des employés ;

- La mise en œuvre et l'évaluation, par la SML, des mesures d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux issus de l'étude d'impact environnemental et social, faute de quoi, le certificat de conformité environnementale pourrait être remis en cause par l'Etat, conformément aux dispositions dudit certificat ;

- La constitution d'un fonds pour la réhabilitation des zones d'exploitation.

* Sur le plan économique :

- L'engagement par l'Etat de nouvelles négociations en vue d'une révision des termes de la convention minière qui le lie à la SML en vue d'améliorer les retombées financières de l'exploitation de l'or surtout au regard de la hausse importante du cours de ce minerai sur le marché mondial ;

- Un meilleur suivi du processus de liquidation et de recouvrement de la redevance minière par l'administration, à travers une mise à jour permanente des données définitives à transmettre à la direction des mines, par la SML ;

- La prise des dispositions nécessaires à l'implication effective de tous les intervenants dans le processus de pesée de la quantité d'or à expédier, y compris son emballage, par la direction générale des douanes, la direction générale des impôts, la direction des mines et la direction de la SML. En particulier, la direction générale des douanes doit être présente au moment de l'expédition afin de s'assurer de la quantité exacte d'or produit, exporté et vendu ;

- Le rapatriement de la totalité des produits de la vente de l'or à la BCEAO ;

- la poursuite des programmes initiés par ETRUSCAN et le développement de nouveaux projets susceptibles de maximiser au niveau local les retombées positives des activités minières de la zone.

Fait à Niamey, le 18 janvier 2008

PROBLÉMATIQUE DES RESSOURCES NATURELLES EN AFRIQUE

Dormir sur des richesses et tendre la sébile

Le sous-sol nigérien recèle d'importantes ressources naturelles d'où l'octroi à tour de bras de permis de recherches ou d'exploitation à une multitude de compagnies étrangères depuis 2007. Une bonne gestion de ces ressources contribuera à l'amélioration des conditions de vie des populations locales.

Selon une source du ministère des Mines et de l'énergie, 159 permis de recherches ont été octroyés à des sociétés étrangères. Parmi ces permis, 130 concernent l'uranium et les substances connexes. Ils sont attribués à des sociétés chinoises, australiennes et indiennes entre autres, pour l'essentiel attribués dans la région d'Agadez. Vingt quatre autres permis sont octroyés pour l'or, les métaux précieux et métaux de base. Trois sont attribués pour l'exploitation des métaux de base et substance connexes et enfin deux autres sont attribués à la recherche du charbon.

Avec l'octroi d'un nombre aussi important de permis, on est en droit de s'attendre à une amélioration des conditions de vie des Nigériens en général et celles des communautés vivant dans les zones minières en particulier dans les années à venir. Mais les mécanismes d'octroi de ces permis laissent dubitatives les organisations de la société civile œuvrant pour une transparence dans la gestion des ressources. Un déficit de transparence qui n'est pas spécifique au Niger ; il affecte l'écrasante majorité des pays africains dotés de ressources naturelles.

Un rapport publié le 2 juillet 2009, à l'occasion de l'inauguration de l'Institut West Africa Resource Watch (WARW), a fait ressortir un gap de plusieurs milliards de dollars provenant des revenus du pétrole, du gaz et de l'activité minière dans les caisses des Etats enquêtés. Cela concourt à maintenir les populations dans une situation de dépendance vis-à-vis de l'aide internationale. Selon le rapport, l'Afrique subsaharienne contient environ 80 milliards de barils de pétrole dont 24 milliards dans le seul golfe de Guinée soit 8% des réserves mon-

diales. Avec actuellement un niveau de production journalière de 4 millions de barils et la fourniture de 16% des besoins des Etats-Unis, un taux qui atteindra 25% d'ici 2015 selon les estimations, l'importance géopolitique et stratégique croissante de la sous-région pour les puissances mondiales ne peut pas être sous-estimée. Malheureusement, la plupart des pays sont pauvres instables et donc souffrent de ce qu'on appelle la «malédiction des ressources». C'est l'exemple de la Sierra Leone où les réserves de diamant ont alimenté le conflit armé durant les 11 ans de guerre civile, indique le document qui a évalué la capacité de sept pays à savoir, le Tchad, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée Conakry, la Guinée Bissau, le Nigeria et la Sierra Leone à gérer les ressources naturelles d'une manière transparente, responsable, équitable et durable.

Aucun de ces pays ne possède une vision à long terme des ressources extractives dans l'économie nationale, du fait d'un manque de stratégie globale pour gérer ses ressources naturelles. Au Niger, tout comme dans de nombreux pays africains, des lois restrictives et le manque de ressources empêchent les médias qui s'intéressent à la question de jouer un rôle de surveillance. En outre, la participation et l'influence de la société civile sont minimales.

Quelques structures comme le Réseau des organisations de la société civile pour la transparence et l'analyse budgétaire publiez ce que vous payez (ROTAB-PCQVP) ou encore le Groupe de réflexion sur les industries extractives (GREN) s'intéressent à la question en vue de parvenir à une gestion transparente, saines et équitables des ressources naturelles. C'est dans ce sens que l'ONG Open Society Institute of West Africa OSIWA (OSIWA) a décidé de mettre en place un organisme pour aider à la gestion transparente, responsable, équitable et durable des ressources naturelles en Afrique de l'ouest. Vivement l'avènement de cet organisme.

Aboubacar Sani

Transparence, le bulletin qui éclaire sur les industries extractives

Les 159 permis miniers octroyés, leur localisation et les compagnies bénéficiaires

Au nom d'une certaine politique de diversification des partenaires dans les secteurs minier et pétrolier, les permis de recherches et d'exploitation ont été distribués ces dernières années comme des petits pains par les autorités nigériennes. Le business étant très juteux, la porte a été grandement ouverte à des particuliers, qui gravitent dans le cercle du pouvoir, pour officier en tant qu'intermédiaires.

Cette situation incongrue avait conduit des députés du parlement dissout à formuler une proposition de résolution pour la mise en place d'une

commission d'enquête parlementaire sur les conditions d'octroi des permis de recherche et d'exploitation miniers et pétroliers au Niger. Malheureusement la proposition n'a pas eu l'aval des députés de la majorité.

L'opinion saura plus tard, après la dissolution de l'Assemblée nationale, pourquoi la proposition a été rejetée. Certains très haut placé du régime seraient éclaboussés par l'enquête. En parcourant la liste des compagnies bénéficiaires des permis, on se rend vite compte que cette politique ne vise nullement à promouvoir les intérêts de l'Etat.

AGMDC	Tiawa	Or et Métaux de base	2
Caracal GOLD Burkina	Saoura	2
Green Castle	Koulbaga 1 et 3	1
Island ARC Exploration	Koyria	3
	Dar Es Lam 2 et 3	
Liptako LTD	Nassile	2
	Téra 1	1
Maradi Mining LTD	Dar Es Lam 1	1
Orezone INC	Maraka	1
Sanu Resources	Kossa	2
St Juge transfert à Golden Star Exploration	Sakoira 1 et 2	2
	Tialkam	2
Taurian Resources PVT LTD	Deba Dibilo	3
	Téra 2	
Trendfield Gold Mining	Makalondi 3	4
Peacock Investissements	Tinkeradet 1, 2, 3 et 4	1
TOTAL			24

FARN S.A	Elmeki 2	Etain	2
Taurian Resources PVT LTD	Tarouadji 2	Titane, Vanadium	1
	Timia 1	3
TOTAL			3

Taurian Resources PVT LTD	Makani 1	Charbon	1
SNCA	Salkadamna 4	1
TOTAL			2

DOCUMENT

Société	Permis de recherche	Substance Uranium et substances connexes	Nbre
African Uranum SRL (Brinkley Mining PLC)	Terzemour 3		1
Afriresources	Tabagor 3 et 4	6
Agadez et LRD	Batelene 3 et 4	2
American Technologies INC Petroleum	Tassadet 3 et 4	2
Areva NC Niger	Zeline 3 Agebou Afouday Imouraren Tagait 1, 2 et 3	7
Atepa Group Russia transfer à Semmous Lion Mining LTD	Touaret 1, 3 et 4 Assara 4 Dabala 5	5
Bayswater Uranium	Eguizi 1, 2, 3 et 4	4
CNUC et ZXIOY Invest transfert à JNKING Minière SA	Teguida	1
COJ Commodities	Dabala 1 et 2	2
Cominak	Akasto	1
Constelor PAN	Emilulu 31 et 57	4
African Resources	Iguidi 1 et 2		
Cooper Minerals INC	Batelen 1 et 2	2
	Telwa 2 et 3		4
Delta Exploration INC	Gada 3 et 4	
Earthstone Uranium FZE	Toulouk 2 et 4	2
Global Uranium Corporation	Tin Negouran 1, 2, 3 et 4 Adrar Emoles 3 et 4 Madaouela 1, 2, 3 et 4	6
Goviex Niger Holdings	Anoumele Toulouk 1	5
Indo Energy LTD	Tagait 4 Terzemazour 1	3
Longview Capital Partners	Tikikitene 1, 2, 3 et 4	4
Mohan Energy Corporation PVT LTD	Gaouchene 1, 2 et 3 Ajer 2	4
Niger Mining Services	Adrar Emoles 1 et 2 Tassadet 1 et 2 Intabaraket 2 Terzemazour 2	6
Niger Ressources	Zelin 1 et 4	2
North Atlantic Ressources LTD transfert à Selier Energy Niger SARL	Abelajouad Assouas 1 et 2	3

Northwestern Mineral Ventures INC transfert à Niger Uranium SA	Irhazer	2
	Ingall		
Oklo Uranium LTD	Elmeki 3 et 4	4
	Gougaram 1		
Rio Tinto MininG Exploration LTD	Timia 2	2
	Tagaza 1 et 3		
River Universal Trading transfert à Semmous Lion Mining LTD	Arabigou 3, 4 et 5	5
	Ataras 3 et 4 Abangarit 1 et 2		
Sahel Mining PTY LTD	Ataras 1	4
	In Tabarekat 1		
Semafo Niger SA.	Assaouas 3 et 4	5
	Gada 1 et 2 Telwa 1		
Southampton Ventures INC	Ibadanan 1, 2, 3 et 4	4
Tamgak Ressources S.A	Assamaka 1 et 3	2
Taurian Resources LTD	Eleki 1, 2 et 3	6
	Assara 1 Soman 2 et 4		
Trendfield Holdings SA. Transfert Uranium Exploration SA	Tagaza 2 et 4	2
	Dabala 3 et 4	6
Uramin INC transfert à Niger Uranium	Kamas 1, 2, 3 et 4	8
Uranium International	Agelal 1, 2, 3 et 4	8
	Asekra 1, 2, 3 et 4		
TOTAL			130

PROJET TRANS SAHARIAN GAS PIPELINE (TSGP) Des avancées significatives enregistrées

Une réunion du comité des experts du projet Trans Saharien Gas Pipeline s'est tenue en septembre 2009 au Palais des congrès à Niamey sous la présidence du ministre des Mines et de l'énergie Mohamed Abdoullahi, en présence d'autres membres du gouvernement, de représentants d'organisations internationales, de directeurs centraux du ministère des Mines, d'experts venus du Nigeria et d'Algérie ainsi que de nombreux autres invités. Cette rencontre fait suite à la réunion du comité de pilotage tenue du 1er au 3 juillet 2009 à Abuja (Nigeria) l'issue de laquelle l'accord Inter gouvernemental entre les trois pays (Algérie, Niger Nigeria) a été signé, rappelle-t-on.

Pendant trois jours, les experts du projet TSGP réunis à Niamey ont examiné les pistes permettant de faire avancer le processus de mise en œuvre du projet Trans Saharien Gas Pipeline, qui lie les trois pays signataires. Les experts ont notamment examiné et négocié le

projet de l'accord de joint venture. Comme on le sait, l'adoption de cet accord permettra le démarrage de la phase définitive au cours de laquelle les Etats membres s'engagent à faire progresser les activités de planification et de préparation du projet TSGP, de l'étape de réalisation de l'étude de faisabilité à la dernière décision d'investissement pour le financement de la construction dudit Gazoduc.

Selon le ministre Abdoullahi, c'est lors de la réunion du comité de pilotage du TSGP tenue à Abuja (Nigeria) du 25 au 26 février 2008 que le Niger a été admis comme membre à part entière de ce projet. A la même réunion, la Société Nigérienne des Produits Pétroliers (SONIDEP) a été désignée comme promoteur du projet au même titre que la SONATRACH pour l'Algérie et la NNPC pour le Nigeria. Le TSGP s'inscrit dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) et se veut un ouvrage

de transport de gaz d'envergure intercontinentale qui constituera une nouvelle route d'exportation du gaz naturel d'Afrique vers l'Europe, d'une longueur de 4188 km dont 1037 km en territoire du Nigeria, 841 km au Niger et 2310 km en Algérie. Le Gazoduc vise à exporter 20 à 30 milliards de m³ par an de gaz Nigérien vers l'Europe, à travers le Niger et l'Algérie. Son coût d'investissement global est estimé à treize milliards de dollars US. Comme impact positif sur l'Afrique, la réalisation du projet permettra l'alimentation en gaz naturel du centre et du nord du Nigeria, du Niger, du grand Sud Algérien, sans compter toutes les autres incidences socio-économiques positives sur les populations desdits pays. En somme, il va améliorer de manière significative la coopération entre les trois pays. Concernant le cas du Niger plus spécifiquement, le ministre des Mines entrevoit des perspectives prometteuses, car le projet contribuera aussi, selon lui, à désenclaver les zones traver-

sées, à fixer les populations et à diminuer le flux migratoire en direction de l'Europe. Un autre profit à ses yeux, l'utilisation du gaz naturel comme énergie de substitution au bois de chauffe contribuera de façon significative à la lutte contre la désertification. Selon Mohamed Abdoullahi, le projet suscite un réel intérêt chez plusieurs institutions multilatérales parmi lesquelles l'Union Européenne (UE), la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Banque Mondiale. Pour ces institutions, le projet est viable, car il permettra de conforter la position de l'Afrique comme source d'approvisionnement stratégique pour l'Europe.

Dans ce contexte, l'Europe va diversifier ses partenaires et bénéficier ainsi d'une meilleure sécurisation de ses approvisionnements à moyen et long terme grâce à l'accès de 20 à 30 milliards de mètres cubes de gaz par an à partir du Nigeria a conclu le ministre des Mines et de l'Energie.

ITIE

Revenue Watch félicite le Libéria qui vient de franchir un grand pas en optant désormais pour la transparence

Revenue Watch Institute félicite le Gouvernement, les dirigeants et responsables de la société civile de ce pays et les leaders de l'industrie du Libéria à l'occasion de la validation officielle, ce mois-ci, par l'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), une norme globale relative à la divulgation et à la gestion responsable des ressources pétrolières et minières.

« En tant que premier pays africain qualifié en conformité par l'ITIE, le Libéria vient d'administrer la preuve que les gouvernements des pays africains riches en ressources peuvent réussir à entretenir des partenariats fructueux avec les citoyens et les sociétés extractives dans la mesure où ces trois groupes oeuvrent pour que ces ressources naturelles profitent à l'en-

semble de la nation », a déclaré Karin Lissakers, Directrice de Revenue Watch.

Le Libéria est le deuxième pays déclaré en conformité avec l'ITIE, à l'issue d'un processus de divulgation et d'audit structuré en plusieurs étapes. Karin Lissakers a appelé les dirigeants locaux à affiner ce processus afin d'aplanir toutes les disparités qui existent entre les versements que les sociétés déclarent avoir effectués et les montants que le Gouvernement atteste avoir effectivement reçus.

« Là où des questions se posent encore au sujet des écarts existants, ou à propos de la désagrégation des versements effectués par les sociétés, nous espérons que les personnes chargées de faire ce travail veilleront à ce que les pro-

chains rapports ne révèlent plus ce genre de disparités et garantissent un processus complet et efficace en accord avec l'ITIE », a encore déclaré Lissakers.

Le Conseil de l'ITIE a annoncé le Libéria en conformité le 4 octobre à Baku, en Azerbaïdjan. L'Azerbaïdjan avait été déclaré premier pays en conformité en février 2009. Trente pays appartenant répartis sur quatre continents ont adhéré à l'ITIE.

Le Libéria a fait preuve d'exemplarité dans le domaine de la gestion des ressources naturelles au début de cette année en signant la « Loi sur l'ITIE » qui prescrit que les montants de tous les paiements que le Gouvernement est en droit d'attendre de la part des sociétés extractives soient divulgués, qu'ils fassent

l'objet d'un contrôle et soient « utilisés à bon escient au profit de l'ensemble des Libériens ». La législation qui vient d'être adoptée est un modèle dont d'autres pays peuvent s'inspirer et elle est également susceptible d'amener d'autres secteurs de l'industrie à mieux se conformer aux exigences de l'ITIE au Libéria.

« Revenue Watch souhaite vivement collaborer avec le Libéria et ses pays voisins à travers toute l'Afrique afin de promouvoir une plus grande adhésion à l'ITIE et le progrès vers une gestion des ressources naturelles au profit équitable des gouvernements, des investisseurs internationaux et des citoyens », a encore expliqué Karin Lissakers.

NIGERIA

Transfert de 10% de ses parts pétrolières au Delta

Le gouvernement nigérian entend transférer 10% de ses parts pétrolières à la population du Delta du Niger, a rapporté l'AFP. Cette proposition qui doit toutefois être approuvée par le parlement, vise à consolider le programme de restauration de la paix initié par le président Umaru Yar'Adua. Ainsi, le gouvernement nigérian entend mettre fin à la rébellion qui freine la production pétrolière de la région du Delta depuis des années.

Selon le directeur de Nigerian National Petroleum Corporation (NNPC) qui détient la majorité des actions du Nigeria dans les joint-ventures constituées avec les compagnies pétrolières étrangères, rapporté par l'AFP, des discussions étaient en cours pour trouver le moyen de redistribuer de manière équitable la manne pétrolière à chacun des neuf Etats producteurs de pétrole.

Les Etats du sud Nigeria demandent depuis plusieurs décennies à profiter de cette manne qui fournit

80% des revenus du pays. En 2006, des rebelles ont pris les armes pour se battre afin que les habitants de la région puissent profiter des pétrodollars, se rappelle t-on. Pour cause, selon des rapports, la région du Delta reste l'une des plus pauvres malgré ses immenses ressources. La situation dans la région s'est depuis détériorée avec la multiplication des attaques contre des installations pétrolières, l'enlèvement de plusieurs expatriés vivant dans la région et la fermeture de certaines compagnies pétrolières étrangères.

Ainsi, cette action entreprise suite à l'amnistie proposée aux rebelles qui auront déposé les armes, permettra à la région de retrouver la paix. Aussi, une commission technique gouvernementale a d'ores et déjà recommandé que le taux de redistribution de la manne pétrolière aux Etats pétroliers qui était de 13% soit augmenté de 25% pour atteindre 50%. Mais le principal groupe armé de la région à savoir le mouvement pour l'émancipation du

Delta (Mend) a décidé de ne pas déposer les armes apprend-on. Il compte à cet effet les reprendre après un cessez-le-feu unilatéral de 90 jours.

Ainsi, la rétrocession de ces 10% permettra également d'améliorer les conditions de vie des populations de la région du Delta. Cette action prouve la persistance du manque de transparence dans la gestion des ressources naturelles en Afrique, malgré les luttes que mènent des organisations de la société civile.

Notons qu'au Niger le contrôle citoyen engagé par ces organisations ont porté leurs fruits avec la décision du gouvernement d'octroyer 15% aux régions où sont extraites les ressources naturelles.

C'est dans ce cadre que le gouvernement a rétrocédé le 15 mars 2008, 1,5 milliards de franc CFA aux communes de la région d'Agadez productrice de l'uranium depuis plusieurs années.

Sani Aboubacar

AVIS AUX LECTEURS

Ce bulletin est le vôtre. Vous pouvez contribuer à l'enrichir en nous envoyant vos articles aux adresses suivantes :
BP : 10468 Niamey Niger
E-mail :
pcqvpniger@yahoo.fr

TRANSPARENCE

Bulletin d'information du ROTAB - PCQVP

BP : 10468 Niamey-Niger

Cell : (00227) 96 47 10 57

E-mail :
pcqvpniger@yahoo.fr

Site Web :
www.rotabniger.org

Directeur de Publication

Ali Idrissa

Rédaction &

Administration

Marou Amadou

Maman Wada

Albert Chaïbou

Ousseini Issa

Tirage

1000 exemplaires

Nouvelle imprimerie du Niger (NIN)